

**ARRÊTÉ**

relatif à la promulgation de la loi du 4 octobre 2001
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Troinex
(création d'une zone 4B affectée à l'équipement public à la route de Moillebin)
(8459)

Du 28 novembre 2001

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'expiration du délai de référendum,⁽¹⁾

ARRÊTE

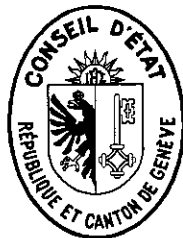
La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le lendemain de la publication du présent arrêté.

⁽¹⁾ Publié le 12 octobre 2001.

Délai de réf. : 21 novembre 2001.

Communiqué à :

Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
DAEL	2 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :